



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE



Brest, le 17 JUIN 2015

N° 2- 19532 -2015 PREMAR ATLANT/AEM/NP

PREFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE

Division « action de l'Etat en mer »

Bureau « Environnement marin »

Le vice-amiral d'escadre Emmanuel de Oliveira
préfet maritime de l'Atlantique

à

destinataire *in fine*

OBJET : 7^{ème} comité de pilotage Natura 2000 de la zone spéciale de conservation « Plateau de Rochebonne » (FR5402012) désigné au titre de la directive « Habitats ».

P. JOINTE : compte-rendu de la réunion du 3 avril 2015.

-

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en mer, nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage de la zone spéciale de conservation FR5402012 « Plateau de Rochebonne » qui s'est tenue le 3 avril 2015.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de 2^{ème} classe des affaires maritimes Loïc Laisné
adjoint au préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer,

DESTINATAIRES :

- M. le préfet de région des Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique
- M. le préfet de région de Poitou-Charentes, préfet de la Vienne
- M. le préfet de département de Charente-Maritime
- M. le préfet de département de la Vendée
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire
- Mme la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- M. le directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique / Manche-Ouest
- M. le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime
- M. le délégué à la mer et au littoral de Charente-Maritime
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- M. le délégué à la mer et au littoral de la Vendée
- M. le commandant de la zone maritime Atlantique
- M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- M. le directeur du muséum national d'histoire naturelle
- M. le directeur de l'agence des aires marines protégées
- M. le président du conseil régional des Pays-de-la-Loire
- Mme la présidente du conseil régional de Poitou-Charentes
- M. le président du conseil général de la Vendée
- M. le président du conseil général de Charente-Maritime
- M. le président de l'association des maires de la Vendée
- M. le président de l'association des maires de la Charente-Maritime
- M. le directeur du comité consultatif régional Sud
- M. le président du comité national des pêches et des élevages marins
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Poitou-Charentes
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins d'Aquitaine
- M. le président d'un comité départemental des pêches et des élevages marins du Morbihan
- M. le président d'un comité interrégional des pêches et des élevages marins Landes-Gironde
- M. le président de l'union nationale des associations de navigateurs
- M. le président du comité national de la fédération française des pêcheurs en mer
- M. le président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- M. le président d'armateurs de France
- M. le président de la fédération française d'études et de sports sous-marins
- M. le directeur du grand port maritime de la Rochelle
- M. le président de « Greenpeace France »
- M. le président de WWF France
- M. le président de « France Nature Environnement »
- M. le président de l'association « Robin des Bois »
- M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux
- M. le responsable du centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle
- M. le président directeur général de l'aquarium de la Rochelle
- M. le directeur du centre de la mer de Biarritz
- M. le directeur de la station de biologie marine de Concarneau

- M. le directeur de l'institut du littoral et de l'environnement et sociétés (LIENS) de l'université de La Rochelle

COPIES :

- Préfecture de Vendée
- ADJ/AEM – CDIV/AEM – Archives (Chrono D6).



PRÉFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Compte rendu du 7^e COPIL

Site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne

La Roche-sur-Yon – 3 avril 2015

Ordre du jour

1. Rappels sur la démarche Natura 2000 et les enjeux du site « Plateau de Rochebonne » ;
2. Dispositif retenu pour l'animation du site ;
3. Présentation du programme d'actions ;
4. Questions diverses.

Personnes présentes :

Loïc LAISNE - Préfecture Maritime de l'Atlantique
Lucie TRULLA - DIRM NAMO
Laurent COURGEON - DIRM SA
Joana GARAT - DIRM SA
Matthieu BRUNET - DDTM 17
Fabrice RICHOU - DDTM 17
Frédérique CHAUMEREUIL - DDTM 85
Pascal NAULLEAU - DDTM 85 / DML
Julie LEFORT – Conseil Général 17
Laure DUPECHAUD - AAMP Antenne Atlantique
Pierrick MARION - DREAL Poitou-Charentes
Muriel CHEVRIER - DREAL Poitou-Charentes
José JOUVEAU - COREPEM
Fanny BRIVOAL – COREPEM
Hubert CARRE - CNPME
Perrine DUCLOY - CNPME
Estelle BAUDINIÈRE – COREPEM/CNPME
Laurie DURAND – CRPME Poitou-Charentes
Jean-Pierre LEAUTE – IFREMER
Anne-Laure BARILLE – Bio-Littoral
Guy PERRETTE – FNPPSF Vendée-Charentes
Jean-Paul DUBILLOT – UNAN Ch.-Maritimes
Yves LE QUELLEC – FNE Vendée

Personnes excusées :

Sandrine DERRIEN-COURTEL – MNHN
Cyril BELLOUARD - Conseil Régional Pays de la Loire
Bernard PLISSON – GPM de La Rochelle
Gisèle VERGNON – Association des Maires 17
Noël FAUCHER - Association des Maires 85
Claude MULCEY – FNPPSF
Annick DANIS – FNPPSF
Alain PARRACHE – FFESSM
Pierre-Guy SAURIAU – Lab. LIENs Univ. La Rochelle
Jean-François MACAIRE – Conseil Régional Poitou-Chtes
Thierry MICOL – LPO
Ségolène TRAVICHON – LPO
Jean-Pierre BOISNARD – FNE
Pascal GRONDIN – WWF France
François CHARTIER – Greenpeace France

COMPTE RENDU

A 14h30, Monsieur l'Administrateur Général des Affaires Maritimes **Loïc LAISNÉ**, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique, ouvre le 7^{ème} Comité de Pilotage (COFIL) du site Natura 2000 « Plateau de Rochebonne ».

Il précise que ce COFIL entame la phase d'animation du site, le DOCOB ayant été validé il y a 2 ans, en décembre 2012. Il admet que ce délai, pendant lequel le DOCOB est resté en sommeil, est long mais précise que l'important aujourd'hui est d'avancer.

Après un tour de table de présentation, **Loïc LAISNÉ** passe la parole à **Hubert CARRE** (Directeur Général du CNPMM) qui introduit en indiquant qu'il est heureux que cette animation soit relancée. Il évoque l'intérêt de trouver des moyens ingénieux pour lancer l'animation de ce site Natura 2000. Il précise que ceci se fait au travers d'un partenariat avec le COREPEM pour le recrutement d'une chargée de mission ayant notamment en charge l'animation des sites Natura 2000 des « Plateau du Four » et « Plateau de Rochebonne ». Cette animation est formalisée par une convention entre le CNPMM et l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP). Hubert CARRE ajoute que les pêcheurs professionnels demandent activement à s'intégrer dans les obligations communautaires notamment environnementales.

Loïc LAISNÉ passe ensuite la parole à **Laure DUPÉCHAUD** (AAMP) qui rappelle la réorganisation du travail lié à Natura 2000 en mer. Elle souligne également que l'animation des DOCOB des sites Natura 2000 par les Comités des Pêches se fait avec le soutien financier de l'AAMP.

Loïc LAISNÉ passe la parole aux structures en charge de la présentation à savoir l'Antenne Atlantique de l'AAMP, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Poitou-Charentes et le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM). **Estelle BAUDINIÈRE** (CNPMM) présente l'ordre du jour et passe la parole à **Muriel CHEVRIER** (DREAL Poitou-Charentes) pour la première partie.

1. Rappels sur la démarche Natura 2000 et les enjeux du site « Plateau de Rochebonne »

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu

Muriel CHEVRIER rappelle la démarche N2000, issue des Directives « Oiseaux » (DO) et « Habitat-Faune-Flore » (DHFF) aux membres du COFIL. Elle rappelle également que dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000, une évaluation des mesures mises en œuvre doit être réalisée au moins tous les 3 ans pour s'assurer qu'elles répondent aux objectifs fixés. Cette évaluation est présentée par l'animateur aux membres du COFIL afin que ces mesures soient discutées et ajustées si nécessaire. Selon le bilan de cette évaluation, le COFIL peut décider de réviser le contenu du DOCOB. Elle ajoute, qu'en plus de cette évaluation tri-annuelle, l'article 17 de la DHFF impose une

évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle biogéographique tous les 6 ans.

Perrine DUCLOY (CNPMEM) prend la parole pour présenter la zone spéciale de conservation (ZSC) du Plateau de Rochebonne. Elle indique que le site Natura 2000 ne couvre pas la totalité de la zone connue sous le nom du Plateau de Rochebonne, mais uniquement une partie en forme de triangle rectangle. Elle précise que ce site a été désigné au titre de la Directive Habitat Faune Flore (DHFF) avec deux espèces et un habitat d'intérêt communautaire à savoir le marsouin commun, le grand dauphin et l'habitat récif. Elle poursuit en détaillant les grandes étapes dans l'élaboration du DOCOB du Plateau de Rochebonne, de la désignation du site au 7^{ème} COPIL qui lance officiellement l'animation du site. Elle termine en rappelant les enjeux et les objectifs de développement durable liés à ce site.

2. Dispositif retenu pour l'animation du site

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu

Muriel CHEVRIER et **Laure DUPÉCHAUD** exposent le dispositif général de gestion des sites Natura 2000 en mer puis celui retenu sur le site du Plateau de Rochebonne. Le passage à la phase d'animation nécessite la signature d'une convention entre l'Etat (qui a décidé de conserver en régie la gestion des sites Natura 2000 en mer en les confiant à l'Agence des aires marines protégées) et la structure animatrice, notamment pour l'emploi de la chargée de mission. **Laure DUPÉCHAUD** rappelle le contenu de la convention passée avec le CNPMEM, son lien avec la convention similaire liant l'AAMP avec le CRMPM des Pays de la Loire et mentionne que l'AAMP est en soutien technique et financier sur l'animation (jusqu'en mars 2016), en tant qu'animateur associé, la DREAL Poitou-Charentes en tant que service de l'Etat assistant technique et coordonnateur de la mission.

3. Présentation du programme d'actions ;

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu

Muriel CHEVRIER présente le tableau récapitulatif des actions de gestion du DOCOB. Elle explique que les moyens dédiés à la mission d'animation ont imposé de faire un choix sur les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la première phase d'animation. Celles entourées en rouge sont les actions qui seront mises en œuvre sur la durée de la convention. Les autres actions ne sont pas pour autant mises de côté, certaines actions sont en cours (2.a) et d'autres seront ou pourront être initiées par l'animateur associé sur la durée de la convention.

Elle présente par la suite l'action 2.a actuellement en cours, portant sur l'acquisition de connaissances sur les habitats des platiers rocheux du site.

Estelle BAUDINIÈRE prend la parole pour exposer les actions prioritairement mises en animation par le CNPMEM. Elle présente tout d'abord l'action n°1 relative à l'adaptation du périmètre du site aux enjeux de conservation. La première sous-action 1.a concerne les espèces d'intérêt communautaire grand dauphin et marsouin commun. Des résultats étaient attendus au travers du programme PACOMM (Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Oiseaux et les Mammifères Marins).

C'est le Ministère en charge du développement durable qui a délégué ce programme à l'Agence pour répondre aux engagements communautaires tels que N2000 et la DCSMM. Il regroupe des campagnes de survols aériens, des campagnes d'observation depuis un navire, des suivis acoustiques etc. Malheureusement ce programme n'a pas permis d'apporter de nouvelles données pour les 2 espèces d'intérêt communautaire du site, le plateau de Rochebonne ne se situant pas dans des zones prospectées. Il n'y aura pas de nouveaux programmes d'acquisition à venir prochainement donc pour enrichir ces connaissances il faudra consulter les experts mammifères marins tels que le Centre de la Mer de Biarritz et ceux de l'Observatoire Pélagis de l'Université de La Rochelle. Cette sous-action concerne également l'habitat d'intérêt communautaire Récif. A l'heure actuelle, les données de plongées exploratoires réalisées par le bureau d'études Bio-littoral sont en cours de traitement et on peut espérer avoir la synthèse des résultats pour cet été, la fin du marché étant en juillet 2015. La deuxième sous-action 1.b « Proposer un nouveau périmètre du site » s'appuie sur la première. En effet ce sont les expertises qui permettront de réfléchir à de nouvelles limites du périmètre. Pour ce faire, des groupes de travail vont prochainement être organisés avec les experts mammifères marins, avec Bio-Littoral ainsi qu'avec les acteurs du site du Plateau de Rochebonne.

Guy PERRETTE (FNPPSF Vendée-Charentes) s'interroge sur le fait que le pic rocheux de La Congrée ne soit pas inclus dans le périmètre Natura 2000, d'autant plus qu'il abrite des frayères de bar.

Anne-Laure BARILLE (Bio-Littoral) indique que les travaux sont en cours par le bureau d'études Bio-Littoral. Les campagnes de terrain en plongée sont terminées et les données sont en train d'être traitées. Le marché court jusqu'en juillet 2015.

Perrine DUCLOY ajoute que le rapport de l'étude permettra d'entamer une réflexion sur la modification du périmètre en lien avec l'enjeu « Récif », comme prévu lors de l'élaboration du DOCOB, sachant que le haut fonds de la Congrée est d'ores et déjà identifié pour l'extension du périmètre dans le DOCOB. La réflexion doit également être menée en lien avec les enjeux « Mammifères marins », mais contrairement à ce qui était attendu lors de la rédaction du DOCOB, les campagnes de survol aérien « SAMM » n'ont pas amené de données complémentaires pour Rochebonne car elles n'ont pas survolé le site. La réflexion sur les mammifères marins se tiendra avec les experts scientifiques dans un premier temps puis avec l'ensemble des membres du COPIL par la suite.

Loïc LAISNÉ précise que le réajustement du périmètre doit se faire par rapport aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site et que les enjeux du bar ne seront pas couverts.

Frédérique CHAUMEREUIL (DDTM 85) s'interroge sur la place du rapport du MNHN relatif à l'extension du réseau Natura 2000 au large, qui propose la modification du site de Rochebonne.

Loïc LAISNÉ lui répond que l'extension du réseau Natura 2000 au large et celle du site de Rochebonne sont deux dossiers différents. L'extension du site de Rochebonne ne pourra être envisagée que lorsque l'ensemble des connaissances du site sera réuni et que les mesures d'animation en montreront la nécessité.

Jean-Pierre LEAUTE (IFREMER) s'interroge sur les objectifs de l'action 5.a « Réaliser des suivis de fréquentation réguliers de l'ensemble des usagers (données quantitatives) ».

Perrine DUCLOY lui répond que cette action est menée pour voir s'il y a une évolution des pratiques. Elle ajoute que cette action est à l'étude pour voir s'il est possible de faire ce suivi durant la période hivernale, ce qui n'avait pas été réalisée lors de la rédaction du DOCOB. Elle indique cependant que les premiers éléments indiquent que ce sera difficile car aucune activité ne remplit les conditions pour avoir des informations exploitables (présence régulière sur le site).

Jean-Pierre LEAUTE se demande pourquoi le site internet, lié à l'action 6.a n'a pas évolué depuis la validation du DOCOB.

Estelle BAUDINIÈRE lui répond que les informations relatives à l'avancée de l'animation seront régulièrement mises à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Elle poursuit sa présentation sur l'action 7 « Animation et vie du site » et présente la mise en œuvre de l'analyse de risque de dégradation des habitats Natura 2000 par les activités de pêche, liée à la mise en place de la circulaire DEB/DPMA du 30/04/2013. Elle indique qu'il existe une liste d'activités devant produire des évaluations d'incidences au titre de Natura 2000. Cette procédure a vocation à mesurer quels pourraient être les impacts de ces activités sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 et quels sont les moyens mis en œuvre pour en diminuer l'intensité voire les éviter. Aujourd'hui la pêche ne fait pas partie de cette liste (elle n'est pas soumise à évaluation des incidences) de par ses particularités (diversité des pratiques/engins/taille et puissance des navires ; mobilité de l'activité à l'intérieur et à l'extérieur des sites N2000 ; variabilité dans le temps et l'espace de l'activité ; gestion régie par la PCP). Il n'est pas possible pour la profession de monter un tel dossier pour chaque sortie en mer. Aussi, pour pallier cette situation, la circulaire DEB/DPMA du 30/04/2013 propose :

1. D'évaluer objectivement les risques d'impacts de l'activité de la pêche professionnelle sur les habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.
2. De proposer, si nécessaire, des mesures au sein du site qui permettraient de réduire et éviter les risques d'impacts des activités de pêche sur ces habitats. Ces mesures permettant d'éviter les risques de dégradations des habitats d'intérêt communautaire garantissent que les activités de pêche n'ont pas d'incidences significatives au sein des sites N2000 et permettent en conséquence aux activités de pêche de répondre aux enjeux de conservation du site.

La loi-cadre sur la biodiversité prévoit que cette procédure dispense les activités de pêche d'évaluation des incidences au titre des directives Natura 2000.

Cette analyse du risque de la dégradation est basée sur une méthode élaborée par le MNHN. Elle est conduite par l'animateur du site en partenariat avec l'Agence des aires marines protégée et les professionnels de la pêche et avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat (DIRM et DREAL). Le cas échéant, les mesures de gestion proposées sont harmonisées à l'échelle de la façade par les DIRM. Le bilan de cette analyse et les mesures de gestion adoptées seront intégrées au DOCOB dans la partie « diagnostic socio-économique » et dans la partie « proposition de mesures de gestion ». Cette intégration sera réalisée à l'occasion de l'actualisation du DOCOB en COPIL, suite à une présentation et une discussion avec ses membres.

Perrine DUCLOY rappelle le contexte particulier du plateau de Rochebonne qui se situe au-delà de la mer territoriale – donc en zone de compétence exclusive de l'Union Européenne. En conséquence,

les mesures de gestion de la pêche, qui s'appliqueront à tous les navires européens, doivent être prises au niveau communautaire.

4. Questions diverses.

Une discussion démarre sur les interactions entre les activités et les mammifères marins. **Laure DUPÉCHAUD** précise que l'AAMP a la volonté d'acquérir des connaissances à ce sujet au niveau national.

Fanny BRIVOAL (COREPEM) indique que toutes les captures accidentelles observées sont référencées dans le cadre du programme Obsmer de la DPMA.

Muriel CHEVRIER précise que pour le grand dauphin, le site peut être important selon son rôle dans le maintien du bon état écologique de l'espèce ou s'il abrite des populations résidentes, soit côtières à l'image de l'Iroise, soit du large. Sur le site de Rochebonne il y a des individus présents tous les ans en hiver, sans savoir si ces individus viennent du large ou de la côte. Il serait nécessaire d'avoir plus de connaissances pour savoir si des mesures complémentaires de protection sont à mettre en place. Mais cette acquisition de connaissance ne sera pas menée dans les 15 mois de cette animation.

Anne-Laure BARILLE mentionne le fait qu'il existe une liste d'espèces déterminantes ZNIEFF et se demande dans quelle mesure elle peut influencer les travaux menés sur Rochebonne.

Muriel CHEVRIER répond que les listes ZNIEFF ont été déclinées en 2009 sur le milieu marin. Les espèces listées dans les ZNIEFF correspondent notamment à des critères de rareté et de patrimonialité régionale. Elle souligne que les ZNIEFF constituent un outil d'inventaire et non de gestion à la différence de Natura 2000.

Anne-Laure BARILLE regrette que le Plateau de Rochebonne ne soit étudié qu'à travers la loupe Natura 2000 car il y a vraiment un intérêt pour certains habitats et peut-être un enjeu majeur pour certaines populations halieutiques.

Muriel CHEVRIER lui répond que les aspects « fonctionnalité » et « menace » font partie des critères de caractérisation de l'état de conservation pour des habitats Natura 2000. Des mesures de gestion pourraient être mises en place pour préserver la fonctionnalité du site, selon l'état de conservation des habitats.

Julie LEFORT (Conseil Général 17) demande s'il y aura des réunions à venir pour le Plateau de Rochebonne.

Estelle BAUDINIÈRE répond que des groupes de travail thématiques vont être organisés dans les mois à venir. Ils seront ouverts à tous ceux ayant une expertise sur l'objet de la réunion et à ceux qui y porteront un intérêt et qui souhaiteront y assister. Toutefois, il n'y aura pas autant de réunions que dans la phase d'élaboration du DOCOB.

Loïc LAISNÉ remercie les invités pour leurs interventions et propose à **Anne-Laure BARILLE** de faire un point sur les campagnes qui ont eu lieu, le bilan des informations acquises et en cours d'acquisition dans le cadre du marché avec la DREAL Poitou-Charentes.

Anne-Laure BARILLE remercie **Loïc LAISNÉ** et indique que les études ont commencé en 2010 avec l'élaboration d'une cartographie réalisée grâce à une exploration sonar et bathymétrique (programme CARTHAM). Ainsi, l'habitat de la faune meuble a pu être défini. De grands platiers rocheux ont été identifiés mais n'ont pas fait l'objet de prospections spécifiques faute de moyens. Les plongées de 2010 ciblaient prioritairement les pics rocheux dont la Congrée, affleurant à moins de 4 mètres sous la surface, prospecté bien qu'en dehors du périmètre du site Natura 2000. Celui-ci abrite le plus grand nombre de micro-habitats, ce qui en fait une zone extrêmement intéressante. Les travaux menés sur Rochebonne ont été présentés à l'occasion d'un atelier du projet MESH en septembre 2013. Une publication a été proposée mais est actuellement en attente car elle n'est pas assez complète.

Dans le cadre d'un marché complémentaire entre Bio-Littoral et la DREAL Poitou-Charentes passé en 2013, l'étude des profils rocheux ont permis d'identifier 11 zones sur lesquelles des ROV (Remotely Operated Vehicle) ont été déployés. Pour chaque zone, environ 1 heure de film a pu être réalisée. L'analyse des vidéos a permis de décrire chaque zone et de sélectionner les stations faisant l'objet de plongées complémentaires exploratoires pour cibler et déterminer les espèces présentes.

Elle souligne que le site de Rochebonne est exceptionnel en termes de biodiversité en éponges ainsi qu'en bryozoaires et en brachiopodes, présents sur tous les sites. Pour identifier les brachiopodes, Bio-Littoral est en contact avec une spécialiste de ce groupe en Europe de l'Est, qui a identifié 3 espèces jusqu'à présent. Elle indique également que le phytoplancton se développe à de fortes densités dans les premiers mètres sous la surface, à proximité des pics rocheux. Pour l'instant, il n'y a pas d'explication formelle à ce sujet mais une série de paramètres qui pourrait y répondre. Les pics rocheux de Rochebonne se dressent perpendiculairement aux courants, qui se heurtent aux pics et créent des tourbillons autour des roches. Au nord du site, la zone est plutôt rocheuse tandis qu'au sud on trouve plutôt des zones de vasières à langoustines. Les perturbations occasionnées par les courants provoqueraient des remontées de nutriments depuis la vasière, jusqu'à la couche euphotique où se trouve le phytoplancton qui le consomme. Elle souligne qu'il serait intéressant d'étudier le plancton de cette zone et de faire remonter ces spécificités au niveau communautaire pour obtenir des financements.

Un membre de l'assemblée aimerait savoir ce qu'il en est de la diffusion des vidéos sous-marines réalisées pour l'exploration préliminaire.

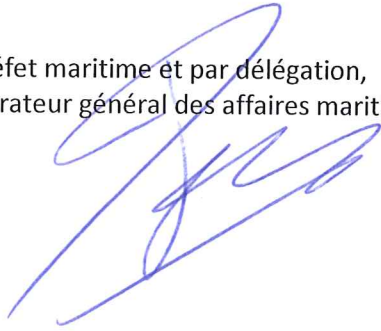
Anne-Laure BARILLE répond que cette donnée est publique étant donné que son financement provient de la DREAL.

Muriel CHEVRIER complète en disant que la diffusion de ces vidéos est possible et qu'elles pourront être présentées en amont aux membres du COPIL sous une forme synthétisée par les soins de Bio-Littoral.

Loïc LAISNÉ remercie l'ensemble des membres de leur participation à ce COPIL. La phase d'animation peut maintenant commencer. Il se tourne vers les représentants de la DREAL et du CNPMM pour connaître la date du prochain COPIL. Ceux-ci proposent le 1^{ère} trimestre 2016, avant la fin de la convention pour l'animation.

La séance est levée à 16h30.

Pour le préfet maritime et par délégation,
L'Administrateur général des affaires maritimes, Loïc Laisné

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned below the typed name of the administrator.